

[En-tête]

[date]

**Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
(ICANN)
Suite 330, 4676 Admiralty Way
Marina Del Rey, California 90292 USA**

Cher Monsieur [Dr Twomey],

La présente lettre exprime notre compréhension de ce que nous avons convenu de faire afin de démontrer notre engagement d'assurer et de promouvoir la stabilité, la sécurité et l'interopérabilité du Système de Nom de Domaine sur Internet ("Internet's Domain Name System", ci-après "DNS") pour notre bénéfice mutuel et celui des communautés Internet tant locales que mondiale.

A cette fin, nous prenons les engagements exposés ci-après :

Nous nous engageons à faire de notre mieux pour :

- a) mettre à jour régulièrement les informations [. __] concernant une zone donnée en conformité avec les normes appropriées telles qu'exposées dans le paragraphe c) ci-dessous et ce dans le respect et les limites des dispositions légales et d'ordre public nationales appropriées ;
- b) exploiter et assurer la maintenance des serveurs de noms officiels pour [. __] d'une manière sûre et stable, permettre pour le domaine [. __] d'attribuer les noms par utilisateurs du réseau Internet, et le tout en conformité avec les normes appropriées telles qu'exposées au paragraphe c) ci-après dans le respect et les limites des dispositions légales et d'ordre public nationales appropriées ;
- c) les normes pertinentes applicables sont les normes standards ou encore les meilleures pratiques couramment utilisées telles que les règles RFCs reconnues par l'"Internet Engineering Task Force" ;
- d) notifier à ICANN, par l'intermédiaire de son contact désigné :
 1. tout changement concernant les informations relatives à son ou ses contact(s) administratif(s) ou technique(s), et
 2. tout changement dans les détails relatifs aux contacts administratifs et/ou techniques concernant [. __] dans la Base de Données Racine Officielle(l'"Authoritative Root Database") au plus tard sept jours après que ledit changement est devenu effectif. Le contact administratif pour [. __] doit être directement associé à [ccTLD] et doit résider sur le

territoire de [nom du pays] pendant la totalité de la période durant laquelle celui-ci/celle-ci exerce ses fonctions.

Nous contribuerons aux coûts opérationnels d'ICANN pour un montant de [] par an. Les deux parties reconnaissent que le groupe ccTLD et ICANN travaillent ensemble pour aboutir à une formule visant à déterminer une contribution au profit d'ICANN qui soit permanente et satisfaisante. S'il n'y a pas d'accord sur une telle contribution permanente de ccTLD à ICANN, nous nous engageons à réexaminer la contribution d'ICANN telle que stipulée ci-dessus au premier anniversaire de la présente lettre de façon à s'accorder sur la poursuite de contributions annuelles du [ccTLD] aux coûts opérationnels d'ICANN. Un tel réexamen par les parties tiendra compte de toutes les circonstances appropriées.

Nous nous réservons le droit de résilier unilatéralement nos engagements en vous en informant par écrit ; dans ce cas, nos obligations à votre égard nées de la présente lettre cesseront. Cependant nous reconnaissons que nous devons continuer à exécuter nos obligations dans la mesure où cela serait possible pour nous et pourrait raisonnablement être exigé compte tenu des circonstances, aux fins de conserver la stabilité et l'interopérabilité du DNS.

Nous reconnaissons qu'aucune violation d'un engagement contenu dans la présente lettre pas plus que l'exécution ou l'inexécution d'un élément de ladite lettre ne sera susceptible d'entraîner une indemnisation financière envers l'une ou l'autre des parties.

Dans l'attente d'une longue et fructueuse collaboration avec vous,

Meilleures salutations,

(Chief Executive Officer)
(Name of organization)

[En-tête de ICANN]

[date]

[Nom et adresse de ccTLD]

Cher [___],

La présente lettre exprime notre compréhension de ce que nous avons convenu de faire afin de démontrer notre engagement d'assurer et de promouvoir la stabilité, la sécurité et l'interopérabilité du Système de Nom de Domaine sur Internet ("Internet's Domain Name System", ci-après "DNS") pour notre bénéfice mutuel et celui des communautés Internet tant locales que mondiale.

A cette fin, nous prenons les engagements exposés ci-après.

Nous nous engageons à faire de notre mieux pour :

- a) assurer une base de données stable, sécurisée et officielle qui soit accessible au public et contenant toutes les informations pertinentes concernant [. ___], les délégués du code national du Domaine de Premier Niveau ("Top Level Domain"), conformément aux politiques et aux procédures publiques d'ICANN. Au début de la mise en œuvre de la présente convention, la Base de Données Racine Officielle ("Authoritative Root Database") contiendra les informations pour les serveurs de noms publics officiels pour [. ___], les informations sur les contacts relatifs à [___], le(s) contact(s) administratif(s) désigné(s), et le(s) contact(s) technique(s) désignés tels que notifié(s) à ICANN ;
- b) mettre en œuvre à la suite d'une notification de [ccTLD] toute modification du nom de domaine ou des adresse(s) IP des serveurs de noms concernant [. ___] tels que ces derniers sont enregistrés dans les Données Racines Officielles ("Authoritative-Root Data") pour le compte de [. ___] dans la Base de Données Racine Officielle, conformément aux politiques et aux procédures publiques d'ICANN. Le format initial et les conditions techniques pour réaliser de telles modifications sont exposés dans les politiques et procédures publiques d'ICANN ;
- c) publier les données enregistrées dans la Base de Données Racine Officielle concernant [. ___] lesquelles incluront, au minimum, les noms de [ccTLD] en tant qu'organisme sponsor, le(s) contact(s) administratif(s), les contact(s) technique(s) ainsi que les noms de domaine et les adresses IP des serveurs de noms pour le domaine concerné ;
- d) coordonner le Système de Serveur Racine Officiel ("Authoritative Root Server System") pour qu'il fonctionne et continue de fonctionner

à tout moment d'une manière sûre et stable ; et permettre au Système de Serveur Racine Officiel de publier les éléments appropriés du DNS délégant le Domaine de Premier Niveau [. __] aux serveurs de noms enregistrés dans la Base de Données Racine Officielle et d'informer le(s) contact(s) administratif(s) et techniques désigné(s) de tout changement concernant les serveurs de noms pour [. __] ayant fait l'objet d'une publication.

- e) conserver les enregistrements officiels et l'historique des changements de délégations concernant [. __] ainsi que les enregistrements relatifs à ces délégations, et informer [ccTLD] de la situation de toute demande de changement concernant [. __] en conformité avec nos politiques, nos procédures et nos formats publics ; et
- f) notifier à [ccTLD] tout changement concernant les informations se rapportant aux contacts d'ICANN au plus tard sept jours après que ces changements sont devenus effectifs.

Nous nous réservons le droit de résilier unilatéralement nos engagements en vous en informant par écrit ; dans ce cas, nos obligations à votre égard nées de la présente lettre cesseront. Cependant nous reconnaissons que nous devons continuer à exécuter nos obligations dans la mesure où cela serait possible pour nous et pourrait raisonnablement être exigé compte tenu des circonstances, aux fins de conserver la stabilité et l'interopérabilité du DNS.

Nous reconnaissons qu'aucune violation d'un engagement contenu dans la présente lettre pas plus que l'exécution ou l'inexécution d'un élément de ladite lettre ne sera susceptible d'entraîner une indemnisation financière envers l'une ou l'autre des parties.

Dans l'attente d'une longue et fructueuse collaboration avec vous,

Meilleures salutations,

Dr Paul Twomey,
President and Chief Executive Officer
Internet Corporation for Assigned Names and Numbers